

Le 11 octobre 2017

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 11 octobre 2017 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	825	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 385	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 651	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	715	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 693	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 056	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	520	1	Donald Lamontagne	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	668	1	Marie-Claude Chouinard	Absente
Ville de Plessisville	6 594	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 964	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	455	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2017
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Avis de motion – Prévisions budgétaires 2018
  - 6.2 Avis de motion – Publication des avis publics sur internet
  - 6.3 Avis de motion – Traitement des élus

Le 11 octobre 2017

- 6.4 Avis de motion – Modification du règlement numéro 303 portant sur la tarification applicable pour les biens, services ou activités offerts par la MRC de L'Érable
- 6.5 Renouvellement du site internet de Tourisme et Culture de L'Érable – Autorisation à lancer un appel d'offres
- 6.6 Demande d'aide financière au FDT – Volet pacte rural
  - 6.6.1 Adoption du plan d'action de la Paroisse de Plessisville
  - 6.6.2 Adoption du plan d'action modifié de la municipalité de Lyster
  - 6.6.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Gym action » contenu au plan d'action de la municipalité de Laurierville
  - 6.6.4 Autorisation de déboursé pour le projet « Construction de logements pour les aînés à Inverness » contenu au plan d'action de la municipalité d'Inverness
  - 6.6.5 Autorisation de déboursé pour le projet « Installation de tableaux d'affichage pour les activités sportives » contenu au plan d'action de la municipalité de St-Ferdinand
  - 6.6.6 Autorisation de déboursé pour le projet « Ameublement et équipements de la clinique médicale » contenu au plan d'action de la municipalité de Lyster
- 6.7 Promotion de pompiers
- 6.8 Démission de deux pompiers
- 6.9 Embauche de pompiers
- 6.10 Rétrogradation d'un pompier
- 6.11 Nomination d'un nouveau chef de district
- 6.12 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique
- 6.13 Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la municipalité de Val Alain et la MRC de L'Érable (SSIRÉ) – Autorisation de signature
- 7.0 Aménagement
- 8.0 Financier:
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Appui à la MRC d'Arthabaska – Programme RénoRégion

Le 11 octobre 2017

10.0 Varia :

10.1 Politique de soutien aux projets structurants

11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

A.R.-10-17-14151

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en y retirant le point 6.6 Partenariat avec Desjardins – SSIRÉ, en y ajoutant au point 6.9, la démission d'un autre pompier et au point 10.0 Varia : Politique de soutien aux projets structurants.

A.R.-10-17-14152

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 13 septembre 2017 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-10-17-14153

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :

Avis de motion - Prévisions budgétaires 2018

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Alain Dubois, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement concernant les prévisions budgétaires pour 2018. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Avis de motion - Publication des avis publics sur internet

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Gilles Fortier, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement concernant la publication des avis publics sur internet. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Le 11 octobre 2017

Avis de motion - Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Michel  
Modification Berthiaume, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour  
du règlement adoption un règlement modifiant le règlement numéro 300 relativement au traitement  
numéro 300 des élus de la MRC de L'Érable.

Avis de motion - Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Michel Poisson,  
Modification qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un  
du règlement règlement modifiant le règlement numméro 303 relativement à la tarification applicable  
numéro 303 pour les biens, services ou activités offerts par la MRC de L'Érable. Cet avis de motion  
est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à  
la loi.

Renouvellement Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité  
du site internet d'autoriser la conseillère touristique à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le  
de Tourisme renouvellement du site internet de Tourisme et Culture de L'Érable.

et Culture  
de L'Érable  
A.R.-10-17-14154

ADOPTÉ

Demande d'aide ATTENDU QUE, dans le cadre du FDT - Volet Pacte rural de la MRC de L'Érable, le  
financière au FDT - conseil municipal de la Paroisse de Plessisville a tenu une démarche de réflexion et de  
Volet pacte rural consultation;

Adoption du ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de  
plan d'action bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise  
de la Paroisse en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la ville de la Paroisse de  
de Plessisville Plessisville ;  
A.R.-10-17-14155

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la Paroisse de Plessisville ainsi que la démarche qui y a conduit.

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan

Le 11 octobre 2017

d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Adoption du  
plan d'action  
modifié de la  
municipalité  
de Lyster

ATTENDU QUE, dans le cadre du FDT - Volet Pacte rural de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité de Lyster a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

A.R.-10-17-14156

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Lyster ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action modifié de la municipalité de Lyster ainsi que la démarche qui y a conduit.

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de  
déboursé pour  
le projet  
« Gym action »  
contenu au  
plan d'action  
de la muni-  
cipalité de  
Laurierville

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

A.R.-10-17-14157

ATTENDU QUE le projet « Gym action » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 48 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est 38 400 \$;

Le 11 octobre 2017

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Laurierville est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 38 400 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation  
de déboursé  
pour le projet  
« Construction  
de logements  
pour les aînés

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Construction de logements pour les aînés à Inverness » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

Le 11 octobre 2017

à Inverness »  
contenu au  
plan d'action de  
la municipalité  
d'Inverness  
A.R.-10-17-14158

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 794,894 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est 45 000 \$;

ATTENDU QUE le Club idéal de l'Âge d'Or d'Inverness (FADOQ) est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Résolution modifiée  
par la résolution  
numéro 2020-09-197  
adoptée le 16  
septembre 2020. MC

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 45 000 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation de  
déboursé pour  
le projet  
« Installation

ATTENDU QUE la municipalité de St-Ferdinand a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

Le 11 octobre 2017

de tableaux  
d'affichage pour  
les activités  
sportives »  
contenu au plan  
d'action de la  
municipalité  
de St-Ferdinand  
A.R.-10-17-14159

ATTENDU QUE le projet « Installation de tableaux d'affichage pour les activités sportives » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 18 789.02 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est 15 031.22 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Ferdinand est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Modifiée par la résolution  
numéro A.R.-11-18-14782  
adoptée le 28 novembre  
2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 15 031.22 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 11 octobre 2017

Autorisation de déboursé pour le projet « Ameublement et équipements de la clinique médicale » contenu au plan d'action modifié de la municipalité de Lyster  
A.R.-10-17-14160

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action modifié dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Ameublement et équipements de la clinique médicale» fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 23,750 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est 18 883.74 \$;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Lyster est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 18,883.74 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

Le 11 octobre 2017

- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Promotion de pompiers  
A.R.-10-17-14161

Il est proposé M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants, qui passeront d'apprenti-pompier I à apprenti-pompier II et ce, rétroactivement au 6 mars 2017, savoir :

Samuel Veilleux	caserne 13
Mikaël Girard	caserne 13
Marc-André Deneault	caserne 45
Kenny Légaré	caserne 45
Jean-François De La Rosa-Boivin	caserne 45
Francis Guy	caserne 45
Jérôme Pilote	caserne 65

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de pompiers  
A.R.-11-17-14162

Il est proposé M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission de Monsieur Maxime Beaulieu-Maillet, pompier à la caserne 65, en date du 30 juin 2017 et de Monsieur Denis René, pompier à la caserne 85, en date du 30 septembre 2017.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 11 octobre 2017

Embauche de pompiers  
A.R.-10-17-14163

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, à titre d'apprenti-pompier 1, à l'embauche des personnes suivantes :

Pour la caserne 13 : M. Philippe Michaud

Pour la caserne 58 : M. Pascal Jolin

Pour la caserne 85 : M. Charles Nantel

M. Marc-Antoine Roux

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rétrogradation d'un pompier  
A.R.-11-17-14164

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 13 du SSIRÉ, à la rétrogradation de M. Constant Roberge, qui passera de chef de district à pompier, et ce, en date du 11 octobre 2017.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Nomination d'un nouveau chef de district  
A.R.-10-17-14165

Il est proposé M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Luc Girard, chef pour le district N<sup>o</sup> 3 du Service de sécurité incendie de L'Érable (SSIRÉ), en remplacement de Monsieur Constant Roberge, à compter du 11 octobre 2017 et sujet à une probation d'un (1) an.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 11 octobre 2017

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la santé publique  
A.R.-10-17-14166

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE le SSIRÉ prévoit la formation de huit (8) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, savoir :

- Pompier 1 = 8 candidats

ATTENDU QUE le SSIRÉ doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

Le 11 octobre 2017

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la municipalité de Val-Alain et la MRC de L'Érable –

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie à intervenir entre la municipalité de Val-Alain et la MRC de L'Érable (SSIRÉ).

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

Autorisation de signature

A.R.-10-17-14167

ADOPTÉ

Financier : Rapport des déboursés

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

A.R.-10-17-14168

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17781	Publicité L'Érable en Or (publicité transport)	758,84
17782	Mont-Apic inc. (publicité)	431,16
17784	Multi-Services M.G.M. inc. (réparation a/c)	343,04
17785	Les Entreprises S.R. (habit pluie)	157,90
17786	Groupe Conseil MCG (coaching)	517,39
17787	Benoit Jalbert (déplacement juin-juillet)	241,75
17788	Groupe Attraction Radio inc. (publicité)	344,93
17789	Municipalité de Lyster (activité zone créative)	1 000,00
17790	PG Solutions (logiciel permis visionneuse, accès en consultation)	1 359,58
17791	SBK Télécom (service mensuel)	2 987,31
17792	Papilles (honoraires)	715,37
17793	Au cœur des Montagnes inc. (produits vitrine)	59,22
17794	Avocats BSL inc. (honoraires)	128,76
17795	A. Grégoire & Fils ltée (travaux cours d'eau)	511,64

**10857**

Le 11 octobre 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17796	Excavation Denis Fortier inc. (travaux cours d'eau)	1 293,47
17797	EMP inc. (travaux cours d'eau)	1 086,51
17798	Gr. Agro-Forestier Lot-Még (inventaire forestier)	993,96
17799	Communication 1 <sup>er</sup> Choix (étui et renouvellement)	103,42
17800	annulé	-
17801	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 024,13
17802	Autobus Bourassa (entente)	15 862,43
17803	Autobus des Appalaches (entente)	3 552,14
17804	Parc Linéaire des Bois-Francis (subvention Route verte)	33 450,00
17805	La Balade Gourmande (entente de partenaires)	6 000,00
17806	AARQ (colloque)	534,63
17807	annulé	-
17808	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	64,60
17819	Programme RénoRégion (aide financière)	11 234,00
17820	SPBCQ (PADF)	24 000,00
17821	Société Sylvicole d'Arthabaska - Drummond inc. (PADF)	21 841,17
17822	Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe (PADF)	14 694,66
17823	Mun. d'Inverness (remboursement taxes)	566,12
17824	Bernard Gosselin (trappage castors)	180,00
17825	La Petite Gamelle (repas)	462,18
17826	Mario Bélanger (repas et location salle lac-à-l'épaule)	448,40
17827	Impact Emploi de L'Érable (projet structurant)	1 000,00
17828	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	6 563,16
17829	La Capitale (assurance collective)	14 836,07
17830	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 214,00
17831	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	4 646,00
17832	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 591,00
17833	Socan (droits de licence)	643,86
17834	ACPQ (cotisation 2017-2018)	103,48
17835	Sur le Chemin des Artisans (exposants 2017)	1 750,00
17836	CRAAQ (colloques)	264,45
17837	RD Lettrage enr. (logo)	136,82
17838	Financière Banque Nationale (intérêt règlement 308)	951,43
17839	Vertisoft (service technique et support)	841,93
17840	Transcontinental inc. (pub, programmation, distribution dépliant)	2 544,31
17841	A. Grégoire & Fils Ltée (travaux cours d'eau)	5 857,99
17842	Excavation Roland Laquerre (travaux cours d'eau)	1 868,35
17844	Fondation Rues Principales (colloques)	410,00
17845	Imprimerie Fillion enr. (logo, lettrage, aluminium)	672,60
17846	Sylvain Beaudoin (eau)	138,00
17847	Coop IGA (divers)	145,92
17848	Groupe Conseil CHG SENC (supervision)	4 672,30
17849	Ville de Princeville (tournoi golf)	200,00

**10858**

Le 11 octobre 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17850	Fraisière Talfor (produits bistro)	62,55
17851	L'Invernois (repas journée mobilisation des aînés)	640,24
17852	Buanderie Lou-Forme (location nappes)	48,29
17853	Martin Laflamme (café)	140,68
17854	MRC Drummond (PADF)	3 013,50
17855	Agence Forestière des Bois-Francs (PADF)	19 192,50
17856	Mun. de Laurierville (fonds visibilité éoliennes)	836,76
17857	Résidence Provencher (pacte rural)	22 550,00
17859	Buropro (four. diverses)	<u>58,76</u>
<b>Total</b>		<b><u>248 543,66 \$</u></b>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
543913-543963	Paies semaine du 3 au 9 sept. 2017	33 172,87
544034-544178	Paies semaine du 10 au 30 sept. 2017	<u>97 401,37</u>
<b>Total</b>		<b><u>130 574,24 \$</u></b>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-09-01	Gouv. prov. (DAS)	57 783,28
GWW-09-02	Gouv. féd. (DAS)	2 107,81
GWW-09-03	Gouv. féd. (DAS)	19 605,32
VAP-09-01	Remboursement prêt PR1	2 095,20
VAP-09-02	Remboursement prêt PR4	77 936,65
RA-09-01	Desjardins - frais terminal	141,97
RA-09-02	RREMQ	21 606,64
PWW-09-01	CARRA	32,91
PWW-09-02	Hydro -MRC	1 337,01
PWW-09-03	Visa DG	716,54
PWW-09-04	Visa général	7,00
PWW-09-05	Visa DGA	413,88
PWW-09-06	Bell Mobilité - Cellulaire	627,39
PWW-09-07	Pages Jaunes	8,74
PWW-09-08	Hydro - Carrefour	1 628,32
PWW-09-09	Bell - ligne 800	<u>13,74</u>
<b>Total</b>		<b><u>186 062,40 \$</u></b>

Le 11 octobre 2017

**Fonds local d'investissement (FLI)**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		<hr/>
		<b>Total</b> -
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		<hr/>
		<b>Total</b> -

**Fonds local de solidarité (FLS)**

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		<hr/>
		<b>Total</b> -
Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-09-01	20170901FLS	7 183,56
		<hr/>
		<b>Total</b> <u><u>7 183,56 \$</u></u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-10-17-14169 Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
17783	Auger BC Sécurité inc. (canette fumée)	206,96
17808	Vicaco (divers)	56,51
17809	Garage M.J. Caron inc. (diesel)	248,54
17810	Vitrierie de L'Érable inc. (miroir)	17,25
17811	Atelier Genytech (réparation)	613,17
17812	Groupe CLR (système de communication)	896,81
17813	Freins Démarreurs Plessis inc. (divers)	172,37
17814	Accessoires d'auto Illimités (divers)	153,40
17815	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
17816	Sylvain Tardif (location site)	150,00
17817	Denis Langlois (location site)	150,00
17818	Info Page (fréquence numérique)	703,20

Le 11 octobre 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
17843	Aréo-Feu (pièce)	60,37
17847	Coop IGA (divers)	51,47
17858	ENPQ (inscriptions, transfert de zone)	<u>1 673,39</u>
<b>Total</b>		<b><u>5 303,44 \$</u></b>

Salaires		<u>Sommes versées</u>
<u>Nos de talons</u>		
543964-544033	Paies d'août	<u>17 384,63</u>
<b>Total</b>		<b><u>17 384,63 \$</u></b>

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,15
PWW-09-02	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-09-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,15
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,41
PWW-09-05	Bell Mobilité -cellulaire	161,88
PWW-09-06	Shell	<u>399,61</u>
<b>Total</b>		<b><u>894,35 \$</u></b>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 18 septembre 2017, une résolution de la MRC d'Arthabaska, Appui à la MRC demandant un appui dans ses démarches auprès de la SHQ afin que celle-ci étudie la d'Arthabaska - possibilité de procéder à une réévaluation des niveaux de revenus applicables et de la Programme valeur des bâtiments admissibles au bénéfice des propriétaires demandeurs au RénoRégion programme *RénoRégion*. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la A.R.-10-17-14170 résolution suivante, savoir :

Le 11 octobre 2017

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC d'Arthabaska dans ses démarches auprès de la SHQ afin que celle-ci procède à une réévaluation des niveaux de revenus applicables dans le cadre du programme *RénoRégion*, le tout tel que plus amplement détaillé dans sa résolution adoptée le 16 août 2017, sous le numéro CA-2017-08-704.

ADOPTÉ

Varia : Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour la période 2017-2018.

Politique de soutien aux projets structurants  
A.R.-10-17-14171

ADOPTÉ

Période de question  
Aucune question.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-10-17-14172

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier